

L'an deux mil vingt-cinq le seize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Seissan, salle Visio conférence, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Isabelle DALLAS, M. Guillaume SABATHIER, M. Patrice MARTET, Mme Aurélie GABRIEL, Mme Virginie PIROVANO, Mme Aurélie BARBE, M. Jérôme MOROSI, M. Jean-Louis FERREIRA, M. Daniel DANFLOUS, Mme Katya DOUCET, M. Christian WARNIEZ et M. Bastien PORTA

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
24 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Stéphanie JACQUEY-DATAS

Date d'affichage
24 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE

et publication du

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

L'Assemblée délibérante réunie sous la présidence de M. le Maire François RIVIERE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, a voté l'affectation des résultats 2024 comme suit

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	580 579,23
- un excédent reporté de :	672 460,28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 253 039,51
- un déficit d'investissement de :	234 704,92
- un déficit des restes à réaliser de :	318 478,51
Soit un besoin de financement de :	553 183,43
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 253 039,51
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	553 183,43
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	699 856,08
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	234 704,92

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire François RIVIERE

le(s) secrétaire(s) de séance